

UNIVERSITÉ DE KISANGANI

B.P. 2012

KISANGANI



CABINET DU RECTEUR

e-mail : rectorat@unikis.cd

APPEL À CANDIDATURES

Organisation d'un Diplôme d'Etudes Supérieures (D.E.S.) ou Diplôme d'Études Approfondies (D.E.A.) en Gestion de la Biodiversité et Aménagement forestier durable à l'Université de Kisangani (UNIKIS)

1. Contexte

Le Projet « Formation, Recherche et Environnement dans la Tshopo » (FORETS) financé par l'Union Européenne est mis en œuvre par le Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR) et ses partenaires dont l'Université de Kisangani (UNIKIS) fait partie.

Un des objectifs assignés au Projet est de contribuer à la réalisation d'un troisième cycle (D.E.S./D.E.A.) organisé à l'UNIKIS. La formation proposée comprend des cours, séminaires, travaux pratiques et stage de mémoire dans les sciences du vivant et les sciences humaines appliquées à la gestion de la biodiversité et aménagement forestier durable. Cette formation est répartie sur quatre semestres, entre octobre 2018 et septembre 2020. Les cours, travaux pratiques, séminaires et stages tiendront compte des besoins de la société dans les divers domaines des aires protégées, de l'exploitation et de la gestion forestière dans son sens large, ainsi que du changement climatique. La liste suivante des disciplines envisagées n'est pas exhaustive ni définitive :

- Botanique forestière, écologie
- Sylviculture
- Dendrométrie, inventaires forestiers
- Systèmes d'information géographique et télédétection
- Statistiques appliquées
- Aménagement des terroirs et agroforesterie
- Aménagement forestier, économie et gestion forestières
- Socio-économie, foresterie communautaire
- Gouvernance environnementale et forestière
- Gestion des aires protégées
- Etc.

La rentrée académique officielle à l'Université de Kisangani est fixée au 15 octobre 2018 et pour cette troisième cohorte le début des enseignements est fixé au 16 octobre 2018.

81

2. Conditions de participation et sélection des candidats

2.1. Éligibilité

Le Programme accueillera au maximum vingt-cinq candidats par cohorte satisfaisant aux conditions d'admission décrites ci-après. Pour être admis, le (la) candidat(e) doit :

1. Répondre aux critères minima d'admission.
2. Présenter un dossier de candidature complet, en bonne et due formes avant le 30 juin 2018 à 16 heures.
3. Avoir passé avec succès le test d'aptitude qui sera organisé en août 2018 dans plusieurs villes de la RDC, selon le nombre et l'origine des candidats invités à présenter le test.

Les critères minima d'admission sont les suivants, étayés par les documents suivants :

- Être de nationalité congolaise, étayé par toute voie de droit (copie certifiée conforme du passeport, carte d'électeur, certificat de nationalité, etc.).
- Être né après le 1er octobre 1983, étayé par l'attestation de naissance, légalisée.
- Être de bonnes vie et mœurs, étayé par un récent certificat de bonne vie et mœurs, postérieur au 31 décembre 2017 (3 copies, dont l'originale, pour la version physique du dossier).
- Avoir fait des études universitaires dans l'une ou plusieurs des disciplines suivantes : sciences naturelles (Licencié en Biologie, Agronomie, Géologie, Chimie, Géographie), sciences de l'esprit (Licencié en Sciences sociales, administratives et politiques, Droit, Socio-économie, Économie) étayées par la copie légalisée des diplômes obtenus.
- Avoir obtenu la mention Distinction au moins une fois au cours de la formation universitaire et avoir terminé la licence avec au moins 65%, étayé par la copie légalisée des diplômes obtenus et copies légalisées des relevés de notes de chaque année universitaire accomplie.
- Être en bonne santé, étayé par un certificat médical d'aptitude délivré après le 1er août 2017, certificat médical original obligatoire.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

2.2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué comme suit :

En plus des documents repris ci-dessus pour les critères minima d'admission, le dossier de candidature comprendra impérativement les éléments suivants :

- Une lettre de motivation adressée au Secrétaire Général Académique de l'UNIKIS ; cette lettre reprendra notamment les coordonnées téléphoniques et adresse électronique du (de la) candidat(e).
- Deux lettres de recommandation (en original) de professeurs ayant donné cours au (à la) candidat(e).
- Une lettre de recommandation de l'employeur pour ceux (celles) qui sont employé (e)s

- La copie de la page de garde de travail de mémoire de licence ou de grade, sur laquelle le titre du travail, la date, le nom de l'institution universitaire et les noms du (de la) candidat(e) et de ses promoteurs et autres informations usuelles seront repris.

Le dossier de candidature doit être placé dans une enveloppe solide, fermée efficacement et portant uniquement les deux mentions suivantes:

« Dossier de candidature au Diplôme d'Études Supérieures (D.E.S.) ou Diplôme d'Études Approfondies (D.E.A.) à l'Université de Kisangani (UNIKIS) »

« Ne pas ouvrir sans la présence du Représentant de l'UNIKIS pour le projet FORETSet du Représentant du CIFOR au cours d'une réunion conjointe UNIKIS-CIFOR »

Le dossier physique broché est à envoyer par porteur ou courrier express (DHL, EMS, etc...) contre accusé de réception auprès de :

Projet FORETS
Madame BEATRICE KAFUA
Bâtiment 13 / Faculté des Sciences
Avenue Kitima, N° 4, Makiso
Kisangani

Le dossier physique doit arriver à l'adresse ci-dessus au plus tard le 30 juin 2018 à 16 heures. Quant à la version électronique, contenant tous les éléments demandés pour le dossier physique et scannés, elle sera aussi envoyée au plus tard le 30 juin 2018 à 16 heures, en format nom_prénom_CIFOR_UNIKIS_2018.pdf à benoit.dheda@unikis.cd avec copie à jean-marie.kahindo@unikis.ac.cd, c.amani@cgiar.orget pionus.katuala@unikis.ac.cd

Les dossiers de candidature incomplets ou ne répondant pas au format exigé ci-haut seront écartés. Les dossiers de candidature qui seraient remis après cette date du 30 juin 2018 à 16 heures ne seront pas ouverts et ne seront pas considérés dans le processus de pré-sélection.

2.3. Test d'aptitude

Seuls les candidats ayant remis, dans le temps, un dossier de candidature en bonne et due forme, complet et satisfaisant aux critères minima d'admission seront invités à se présenter au test d'aptitude à l'un des centres le plus proche qui lui sera signalé à travers une correspondance officielle.

2.4. Organisation du test

Date et heure: Les personnes se présentant au centre d'examen après l'heure (à préciser) ne seront pas admises à passer l'examen.

Lieux : selon l'origine des candidat(e)s ayant satisfait aux critères minima d'admission et ayant produit un dossier administratif en bonne et due forme, les tests seront organisés

9

dans plusieurs villes de la RDC. Le lieu précis sera communiqué aux candidats présélectionnés à une date à préciser.

Déroulement : le déroulement du test sera précisé par la structure organisatrice du test.

Superviseurs : dans chaque centre d'examen, un superviseur de l'Université de Kisangani et un agent mandaté par la structure organisatrice du test seront présents.

Remise des réponses: les pages de réponses seront collectées, estampillées et placées dans une enveloppe scellée. Cette enveloppe sera ouverte en présence du Représentant de l'UNIKIS pour le projet FORETSet du Représentant du CIFOR à Kisangani.

Les candidats seront informés de leur classement au test. Le classement aligne les candidats par ordre décroissant, et seuls les 25 premiers candidats seront retenus. En cas d'ex-æquo pour la vingt-cinquième position, c'est le Représentant de l'UNIKIS pour le projet FORETS et le représentant du CIFOR qui délibéreront sur la base du dossier des candidats ex-æquo. En cas de désistement d'un ou plusieurs candidat(e)s AVANT la délibération, les candidats ayant reçu le classement juste après la vingt-cinquième position seront invités à exprimer leur intérêt.

3. Sélection finale

Seuls les candidats ayant été retenus sur la base de leur dossier de candidature ET ayant passé le test avec succès (c'est-à-dire se trouvant parmi les 25 meilleurs résultats du test) seront personnellement informés.

4. Nature de la Subvention

L'attribution d'une subvention pour le candidat retenu est conditionnée par la signature d'un Contrat d'Assistance Scientifique et Financière entre l'Université de Kisangani, représentée par son Recteur, le CIFOR et le(a) candidat(e). Les frais d'inscription et les dépenses associées aux photocopies, ouvrages et matériel didactique, activités de terrain et stage (hors mémoire) seront couvertes par le Projet à travers son protocole d'accord avec l'UNIKIS.

Fait à Kisangani, le **15 MAR 2018**

Le Recteur de l'Université



Pr. Faustin TOENGAHO LOKUNDO
Professeur Ordinaire